

Poliquin, Renée (BAPE)**Objet:** TR : Projet éolien des moulins - Inventaires ornithologiques**264****DB29**

Projet d'aménagement du parc éolien Des Moulins à Thetford Mines, Kinnear's Mills et Saint-Jean-de-Brébeuf

MRC Les Appalaches 6211-24-046

-----Message d'origine-----

De : Normand.Latour@mrnf.gouv.qc.ca [mailto:Normand.Latour@mrnf.gouv.qc.ca]**Envoyé :** 26 octobre 2009 14:16**À :** Crochetière, Julie (BAPE)**Cc :** Bernard, Line (MRNF)**Objet :** Projet éolien des moulins - Inventaires ornithologiques

Tel que convenu voici mes commentaires concernant l'aspect des inventaires ornithologiques. Ils couvrent l'ensemble des travaux, aussi bien les inventaires estivaux et automnaux, menés en 2008, que les inventaires printaniers de 2009. Ceci est un résumé qui fait partie de notre avis d'acceptabilité environnemental au MDDEP. Je joins également certains commentaires concernant les espèces préoccupantes en Chaudière-Appalaches, car plusieurs oiseaux y figurent.

OISEAUX:

Le promoteur a effectué des travaux extensifs d'inventaire des oiseaux, par stations fixes et par virées effectuées dans tous les habitats présent dans l'aire d'étude. Sauf les éléments qui seront élaborés plus loin, aucune problématique particulière n'est apparue concernant les oiseaux. Il faut cependant signaler que neuf espèces dont l'état des populations nous préoccupe dans la région de la Chaudière-Appalaches ont été identifiées lors des travaux; Puisque les travaux d'inventaires n'ont généralement pas été fait aux sites qui seront bouleversés par les travaux il est impossible d'évaluer si ces oiseaux subiront un impact sans données plus précises.

Sauvagine et oiseaux aquatiques :

La responsabilité de ces oiseaux relève principalement du gouvernement fédéral (SCF) et très peu d'espèces de ce groupe aviaire figurent sur la liste des espèces dont nous suivons l'état et l'évolution des populations en Chaudière-Appalaches. Par ailleurs, il n'y a que trois sites susceptibles d'attirer ces oiseaux dans l'aire d'étude et ils sont de superficie relativement faible. Un de ceux-ci, le lac à Thom, est un habitat légal constitué afin de protéger un ensemble d'espèces aquatiques et semi aquatiques.

Les inventaires printaniers révèlent que peu d'oiseaux aquatiques utilisent ces sites, cependant la grande majorité d'entre eux se posent sur les eaux et risquent d'être happés par les pales lors de leur descente ou de leur remontée. Les travaux automnaux ont par contre révélé une grande utilisation du secteur par les oiseaux migrateurs, plusieurs milliers d'oiseaux de ce groupe ont été enregistrés, principalement des oies des neiges et des bernaches du Canada. Contrairement à la situation printanière, une bonne proportion des oiseaux a été observée en vol lors des migrations d'automne.

Oiseaux de proies en général :

Les données disponibles pour le secteur, considéré dans son ensemble, n'indiquent pas qu'il soit un corridor de migration remarquable, particulièrement au printemps, qui nécessiterait des mesures de précaution particulières.

Par contre les données fournies par le promoteur, même si elles manquent de précision à cet égard, indiquent que la majorité des oiseaux de proies en migration traverserait la région perpendiculairement les îlots d'éoliennes. De plus, selon la station et la direction de vol, entre le tiers et la moitié des oiseaux qui auraient traversé le parc éolien, approximativement, volait à une altitude qui aurait pu provoquer leur

collision avec des pales en mouvement.

Nous constatons que les oiseaux de proie ne migrent pas dans l'aire d'étude en longeant les vallées ou les crêtes de montagnes, mais bien en survolant les sommets qui recevront les éoliennes. Le faible dénivelé entre le dessus des montagnes et les vallées environnantes ne semble pas obliger les oiseaux de proie à modifier leur trajectoire de vol.

Donc, même si le secteur n'est pas très utilisé par les oiseaux de proie, le fait qu'ils circuleront au travers du parc pourrait engendrer plusieurs mortalités. Cette situation est d'autant plus inquiétante que les études de l'Université Mc Gill au parc éolien Baie-des-Sables incitent à penser que les rapaces ne modifient pas leur direction lors de leurs déplacements au travers les parcs éolien. L'application du protocole de suivi des mortalités d'oiseaux de proie devrait être suffisant pour répondre à nos inquiétudes.

Aux stations d'observation des rapaces en migration d'automne, quelques pygargues à tête blanche et aigles royaux ont été enregistrés, seul un pygargue volait à une hauteur où il aurait pu entrer en collision avec une éolienne. En période printanière aucun de ces oiseaux en situation précaire n'a été observé aux stations. Selon les données dont nous disposons, la protection des couloirs de migration des oiseaux de proie en péril ne constituerait pas un enjeu important pour ce projet.

Les observations, parfois répétées, effectuées lors des inventaires ornithologiques nous permettent de présumer que d'autres espèces d'oiseaux de proie nicheraient dans le secteur, bien que les inventaires hélicoptés effectués sur une portion de l'aire d'étude n'aient pas permis de localiser leurs nids. Parmi ceux-ci, seul l'autour des palombes et la buse à épauettes sont des espèces préoccupantes dans la région. Ici encore, sauf pour les oiseaux mentionnés précédemment, l'application du protocole de suivi des mortalités d'oiseaux de proie devrait être suffisant pour répondre à nos questions.

Nos inventaires de chouettes et hiboux effectués le printemps dernier n'ont pas révélé la présence d'oiseaux de proie nocturnes, bien qu'un grand-duc d'Amérique ait été observé dans le secteur il y a quelques années. Le promoteur n'a pas effectué d'inventaire des oiseaux de proie nocturnes, mais a détecté au printemps un couple de chouette rayée, une espèce forestière qui risque peu d'entrer en collision avec une éolienne. Rien ne nous porte à croire que les oiseaux de proie nocturnes constituent une problématique particulière.

Pygargue à tête blanche du lac à la Truite :

Plusieurs observations de pygargues de tous âges au cours des dernières années, de même que plusieurs enregistrements effectués par le promoteur lors des inventaires hélicoptés nous indiquent que cette espèce niche dans le secteur du lac à la Truite, à proximité du parc éolien. Une tentative de nidification avortée à l'Étang Stater nous confirme qu'au moins un couple fréquente assidûment la région. La trop brève période d'utilisation du nid ne nous a pas laissé le temps de fixer un émetteur télémétrique à l'un des oiseaux.

Malgré le fait que l'inventaire hélicopté n'ait pas permis de localiser le nid, nous sommes convaincu que le pygargue niche dans le secteur ; Par conséquent nous suggérons d'exiger du promoteur que, si un nid était trouvé dans un rayon de vingt kilomètres autour du parc éolien, d'ici à ce qu'il soit en opération, il s'engage à assumer sa part des coûts reliés à l'étude des déplacements du pygargue à l'aide d'équipements télémétriques, selon la méthodologie utilisée pour les parcs éoliens québécois. Il devrait également être tenu d'adapter l'opération de certaines éoliennes qui pourraient s'avérer problématiques, en fonction des résultats de suivi télémétrique obtenus.

Faucon pèlerin du mont Grand Morne :

Suite à plusieurs années où leur présence était observée, un couple de faucon pèlerin a niché au printemps 2009 dans une falaise du mont Grand Morne, à Sainte-Clotilde-de-Beauce. Pour une raison indéterminée, mais fort probablement attribuable au harcèlement de corbeaux, le processus de nidification a avorté, nous laissant néanmoins le temps de fixer un émetteur à la femelle.

Les premiers résultats de suivi télémétrique nous indiquent que l'oiseau fréquente très peu le territoire du parc éolien, la quantité de données disponible est encore très insuffisante pour demander des mesures particulières d'opération et encore moins des modifications de la configuration du parc, le cas échéant. Normalement nous devrions pouvoir colliger des informations sur les déplacements de l'oiseau pendant trois années.

Malgré tout, nous suggérons d'exiger du promoteur qu'il défraye les coûts reliés au suivi télémétrique et qu'il adapte l'opération de certaines éoliennes qui pourraient s'avérer problématiques en fonction des résultats obtenus.

ESPÈCES PRÉOCCUPANTES RÉGIONALEMENT :

Plusieurs espèces dont l'état de la population est préoccupante en Chaudière-Appalaches, sans nécessairement avoir un statut d'espèce menacée au plan provincial ou fédéral, ont été enregistrées lors de différents inventaires ou sont susceptibles d'habiter l'aire d'étude. Une liste de ces espèces a été fournie au promoteur et il a été convenu qu'il procéderait à des inventaires spécifiques afin de mieux documenter la présence de ces espèces.

Les inventaires généraux de caractérisation de l'aire d'étude réalisés par le promoteur sont rarement effectués aux endroits qui seront impactés (chemins, sites d'éoliennes, poste d'élévation, lignes électriques). Il a été convenu que les travaux additionnels se limiteraient à ces endroits précis. Si une espèce préoccupante était localisée à un endroit qui sera touché par les travaux, des mesures d'atténuation, tel un léger déplacement d'un chemin ou d'une éolienne pourraient être envisagées afin de préserver un habitat critique pour cette espèce.

Le promoteur a effectué des travaux d'inventaire des salamandres de ruisseaux et de la couleuvre à collier aux endroits qui seront perturbés par les travaux, les deux salamandres préoccupantes ont été détectées et les mesures de mitigation proposées sont intéressantes, en autant qu'elles s'ajoutent à l'aménagement de passages fauniques. Malgré la confirmation d'habitats adéquats, la couleuvre à collier n'a pas été détectée, l'utilisation de pièges passifs aurait possiblement permis d'obtenir des résultats positifs.

Au moment de fournir notre avis nous n'avons pas reçu d'autre(s) rapport(s) des travaux effectués par le promoteur, nous estimons qu'une quinzaine d'espèces préoccupantes, dont huit oiseaux, nécessiteraient une évaluation. Nous recommandons d'exiger du promoteur qu'il complète aux sites qui seront touchés par les travaux l'inventaire des espèces préoccupantes en Chaudière-Appalaches et, qu'au besoin, il modifie le plan d'implantation des équipements afin de préserver les habitats critiques pour ces espèces.

Espérant le tout à votre satisfaction,
Je demeure disponible si vous aviez besoin de toute information additionnelle.

Normand Latour , biologiste
Gestion des données, géomatique et biodiversité

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec

Direction de l'expertise - Faune
Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches

📍 8400, av. Sous-le-Vent,
Charny, (Québec), G6X 3S9
☎ (418) 832-7222, poste 241

Fax: (418) 832-1827

✉ normand.latour@mrnf.gouv.qc.ca

